

## Projet de délibération

**D 24**

### **Crédit de CHF 1'326'400.- destiné aux travaux de gérance 2023**

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'entretien de plusieurs biens faisant partie du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la Ville de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 février 2020, qui décrit dans les détails les travaux ainsi que les coûts planifiés ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments, Gérance et protection de la population du 20 mars 2023 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, administration et économie du 30 mars 2023 ;  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal,

décide

par [nombre] oui, [nombre] non et [nombre] abstentions

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder aux travaux de gérance 2023, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 février 2023.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'326'400.- destiné à financer ces travaux.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre, auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements, à concurrence de CHF 1'326'400.- pour mener à bien ces travaux.
4. De comptabiliser la dépense nette de CHF 160'000.- destinée aux travaux prévus sur divers immeubles du patrimoine financier à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine financier.
5. De comptabiliser la dépense nette de CHF 1'166'400.- prévue pour les autres travaux dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.

6. D'amortir la dépense nette de CHF 1'166'400.- au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2024.
  
7. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'326'400.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.